



Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUJOLS

MAIRIE D'AUJOLS

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 JANVIER 2026

Présents : Frédéric BARBILLON, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Sébastien JACQUES, Pierre MORICE, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES.

Absents excusés : Françoise BOURSEUL LAVILLE (pouvoir à Pierre MORICE), Damien NASTORG (pouvoir à Geneviève Dejean)

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Vincent GANGLOFF	18h30	20h00

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025
 - 2/ **TRAVAUX MAIRIE** : Avenant au lot n° 1
 - 3/ **TRAVAUX MAIRIE** : Renouvellement demande de DETR
 - 4/ **FERME DU LAC** : Restitution de la réunion Adefpat du 06 janvier 2026
 - 5/ **INFORMATIONS** sur les décisions prises depuis la dernière séance
- QUESTIONS DIVERSES**

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ AVENANT TRAVAUX MAIRIE - CITERNE

Madame le Maire rappelle que le marché des travaux d'aménagement des abords de la mairie est en cours. Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise BANIDE qui a prévu dans son offre la pose d'une citerne de 3 m³ pour la récupération des eaux pluviales.

Madame le Maire indique qu'après concertation avec la maîtrise d'œuvre, il serait souhaitable de prévoir une citerne plus grande pour la réserve d'eau, le but étant l'arrosage des plantations autour de la mairie mais également de réaliser des économies en utilisant le moins possible d'eau du réseau.

Le devis actualisé établi par l'entreprise Banide concernant l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 10 m³ en lieu et place d'une cuve de 3m³ fait apparaître une plus-value de 5 500,00 € HT (6 600,00 € TTC).

DELIBERATION : le nouveau devis de l'entreprise BANIDE et l'avenant n°1 au lot n° 1 sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ TRAVAUX MAIRIE – DEMANDE DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Madame la Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR avait été faite sur l'exercice 2025 pour la 2° tranche des travaux de la mairie mais n'avait pas été retenue.

Les travaux n'ayant pas encore débuté, Madame le Maire propose de solliciter à nouveau une aide financière via la DETR. La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 15 janvier, la demande va être envoyée immédiatement.

DELIBERATION : le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de déposer à nouveau un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

3/ FERME DU LAC – RESTITUTION ADEFPAT

Madame le Maire communique aux élus, pour information, le compte-rendu de la réunion du 6 janvier :

- réunion animée par la chargée de mission de l'ADEFPAT. Des membres du groupe de travail donnent leur accord pour aller dans différentes communes (Fontanes, Bach, St Cirq Lapopie) pour découvrir le fonctionnement de projets similaires.
- une visite de la ferme a permis de préciser les projets qui pourraient être menés
- à l'issue des 8 journées de travail, la destination des bâtiments sera arrêtée
- les bâtiments qui n'auront pas trouvé de fonction ou pour lesquels le projet ne pourra être financé pourront être revendus par l'EPF.
- les aides seront principalement orientées vers le logement
- la prochaine journée de travail se tiendra le 3 février

4/ QUESTION DIVERSES

- ramassage des ordures : les ordures ne sont plus ramassées en porte-à-porte au centre du village. D'autre part la collecte des déchets recyclables se fera désormais le mercredi matin au lieu du lundi.
- débroussaillage du chemin de la Joyeuse, ce débroussaillage sera effectué prochainement.
- plafond de la salle des fêtes : un devis sera établi pour améliorer l'acoustique de cette salle.
- riverains de la D10 : la situation ne s'est pas améliorée, comme le rapporte le courrier transmis par le collectif. Toutefois il faut noter que la très grande majorité des excès de vitesse concernent les conducteurs « locaux ».
- le local de l'APE a été dégradé, en cause un défaut d'étanchéité de la toiture de l'ancienne mairie
- vote du budget : Mme le Maire souhaite que le vote s'effectue après les élections. Au mois de février une réunion se tiendra qui permettra de voter le CFU.

La séance est close à 20h.